

MANCHETTES



Ce qu'il faut retenir

Les travailleurs peuvent être exposés à des risques spécifiques du fait de leur poste. Si les tabliers protègent leur corps, et les gants leurs mains, une protection pour avant-bras peut être nécessaire. Les manchettes, qui font office de prolongation des gants, sont conçues pour remplir ce rôle.

Elles couvrent une partie du bras et la totalité de l'avant-bras, et permettent de limiter les risques pour le travailleur sur cette partie du corps.

Réglementation

Les manchettes peuvent être certifiées par un certain nombre de normes, en fonction du risque contre lequel elles protègent. Les normes sont les mêmes que celles pour les gants de protection.

- Norme de base : EN 420
- Anti-coupure : EN 388
- Anti-piqûre : ATSM F2878
- Manchettes médicales à usage unique : EN 455
- Risque thermique (chaleur) : EN 407
- Risque thermique (froid) : EN 511
- Risque chimique : EN ISO 374
- Risque électrostatique : EN 16350

Comment choisir ses manchettes ?

Il faut choisir les manchettes en fonction des risques auxquels le travailleur est exposé, idéalement en adéquation avec d'autres EPI (tablier de protection notamment).

Concernant la taille, des manchettes à taille unique existent, ces dernières pouvant être serrées par des cordelettes pour s'adapter à toutes les tailles et corpulences.